

Principes pour impliquer le secteur privé dans l'Initiative de la Charte de la Terre

Les principes suivants de travail, adoptés par le Conseil en 2007 et revus par le Comité exécutif le 2 juillet 2008 à la lumière des décisions prises lors de la réunion du Conseil en mai 2008, doivent orienter l'implication de la CTI dans le secteur privé.

1. Sera accepté le soutien du secteur privé (financier et dons en nature) répondant aux conditions des principes pour la collecte de fonds établies par le Conseil lors de sa réunion de mars 2006.
2. L'aval de la Charte de la Terre n'est pas une condition pour accepter l'appui d'entreprises.
3. Le soutien officiel à la Charte de la Terre par le secteur privé, de même que toutes les manifestations de soutien, doivent être considérés comme un engagement sérieux envers la Charte et ses principes.
4. L'objectif général de la participation du secteur privé à la Charte de la Terre est d'inspirer et d'approfondir sa responsabilité sociale et environnementale.